

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ce 11^e jour de juillet 2017 à 19 :00 heures.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Guylaine Berlinguette, les conseillers suivants : Marlene Séguin, Joanna Nash, Bernard Bazinet, Daniel L. Fournier et Hervey William Howe.

Madame la conseillère Julia Stuart est absente.

La directrice générale France Bellefleur et l'adjointe administrative, Carole Brandt, sont présentes.

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Consultation sur les demandes de dérogations mineures

2.1 Demande de dérogations mineures – 30, chemin du Golf – Matricule 1894-22-0916

2.2 Demande de dérogations mineures – 17, chemin de la Rouge – Matricule 1792-82-8308

2.3 Demande de dérogations mineures – 31, route Morrison – Matricule 1892-42-7545

3. Demandes de dérogations mineures

3.1 Demande de dérogations mineures – 30, chemin du Golf – Matricule 1894-22-0916

3.2 Demande de dérogations mineures – 17, chemin de la Rouge – Matricule 1792-82-8308

3.3 Demande de dérogations mineures – 31, route Morrison – Matricule 1892-42-7545

4. Adoption des procès-verbaux

4.1 Séance ordinaire du 20 juin 2017

4.2 Séance extraordinaire du 4 juillet 2017

5. Gestion financière et administrative

5.1 Liste des comptes à payer au 30 juin 2017

5.2 Transferts budgétaires

5.3 Renouvellement du contrat d'assurance des municipalités du 13 juillet 2017 au 13 juillet 2018 – La Mutuelle des municipalités du Québec

6. Transport

6.1 Construction du garage municipal – Approbation de l'ordre de changement 19

6.2 Autorisation de signature – Addenda No 1 au protocole d’entente – Programme d’infrastructures Québec-Municipalités – Projet de construction du garage municipal

7. Urbanisme et hygiène du milieu

7.1 Renouvellement du mandat au Comité consultatif d’urbanisme – Monsieur Gavin Graham

8. Loisirs et culture

8.1 Défi 808 Bonneville – Autorisation de circulation et d’utilisation des terrains municipaux

8.2 Aide financière – Victoria’s Quilt Canada/Succursale Laurentides Arundel

9. Rapport de la mairesse et des conseillers

10. Période de questions

11. Levée de la séance

2017-0111

1. Adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Marlene Séguin

Et résolu que l’ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

2. Consultation sur la demande de dérogations mineures

2.1 Demande de dérogations mineures – 30, chemin du Golf – Matricule 1894-22-0916

La mairesse invite l’assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogations mineures.

Des citoyens posent des questions concernant cette demande et Madame France Bellefleur, directrice générale, répond à leurs questions.

Aucun commentaire ou aucune opposition n’a été présenté à l’égard de la présente demande de dérogations mineures.

2.2 Demande de dérogations mineures – 17, chemin de la Rouge – Matricule 1792-82-8308

La mairesse invite l’assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogations mineures.

Des citoyens posent des questions concernant cette demande et Madame France Bellefleur, directrice générale, répond à leurs questions.

Aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogations mineures.

2.3 Demande de dérogations mineures – 31, route Morrison – Matricule 1892-42-7545

Ce point est reporté à une séance subséquente.

3. Demande de dérogations mineures

2017-0112

3.1 Demande de dérogations mineures – 30, chemin du Golf – Matricule 1894-22-0916

CONSIDÉRANT la demande de dérogations mineures déposée par le propriétaire du 30, chemin du Golf, matricule 1894-22-0916 ;

CONSIDÉRANT que cette demande de dérogations a été déposée dans le cadre d'un projet de construction d'un garage industriel ;

CONSIDÉRANT que la classe d'usage « Industrie moyenne », à l'intérieur de laquelle se retrouvent les entreprises de la construction, est actuellement autorisée au règlement de zonage pour la zone Ru-23 où se trouve la propriété visée ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogations mineures vise à :

- autoriser la construction d'un abri d'auto pour entreposer de la machinerie dans la cour avant alors que ceux-ci sont uniquement autorisés dans les cours latérales et la cour arrière ;
- autoriser la construction de deux (2) abris d'auto pour entreposer de la machinerie ayant trois (3) côtés fermés alors que le maximum de côtés fermés est de deux (2) pour ce genre de construction ;

CONSIDÉRANT que les propositions d'aménagement permettront de préserver davantage le caractère récréatif et résidentiel du secteur par rapport à une implantation traditionnelle avec façade sur rue qui exigerait un déboisement complet dans la cour avant ;

CONSIDÉRANT que la hauteur du garage projeté sera de trente-deux (32) pieds, que le revêtement extérieur projeté sera en clin de bois de style planche et couvre-joint (board and batten) de couleur vert et/ou beige et que le revêtement du toit projeté sera en bardeau d'asphalte de couleur noir ou brun, permettant ainsi de limiter l'impact visuel du bâtiment dans le secteur ;

CONSIDÉRANT que les effets négatifs sur le voisinage seront moindres avec l'aménagement proposé ;

CONSIDÉRANT que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter cette demande ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu que le conseil approuve cette demande de dérogations mineures et autorise la construction d'un abri d'auto pour entreposer de la machinerie dans la cour avant alors que ceux-ci sont uniquement autorisés dans les cours latérales et la cour arrière ainsi que la construction de deux (2) abris d'auto pour entreposer de la machinerie ayant trois (3) côtés fermés alors que le maximum de côtés fermés est de deux (2) pour ce genre de construction, pour la propriété située au 30, chemin du Golf, matricule 1894-22-0916 aux conditions suivantes :

- Qu'un seul accès véhiculaire d'une largeur maximale de vingt (20) pieds soit aménagé pour ce nouvel usage et que des conifères d'une hauteur minimale de 1,5 mètre soient plantés, si cela est requis, pour réduire la taille de l'accès existant à cet endroit, l'essence des arbres choisis devant atteindre une hauteur minimale de six (6) mètres à maturité ;
- Qu'une bande boisée à l'état naturel (sans intervention humaine) d'une largeur minimale de huit (8) mètres, sur la totalité de la ligne avant, à l'exception de l'accès véhiculaire, soit conservée en tout temps et que tout arbre malade, endommagé ou mort dans cette bande soit remplacé par un conifère d'une hauteur minimale de 1,5 mètre lors de la plantation, l'essence de l'arbre choisi devant atteindre une hauteur minimale de six (6) mètres à maturité ;
- Qu'aucun des arbres existants, situés à la limite des lots 16-16 et 16-17, ne soit coupé et que tout arbre malade, endommagé ou mort dans cette bande soit remplacé par un conifère d'une hauteur minimale de 1,5 mètre lors de la plantation, l'essence de l'arbre choisi devant atteindre une hauteur minimale de six (6) mètres à maturité ;
- Qu'un plan d'implantation et une implantation du bâtiment projeté incluant l'identification de la bande boisée avant sur le terrain soient préparés par un arpenteur-géomètre, avant l'émission du permis de construction. Le plan devra indiquer, en plus des éléments habituels, la distance du bâtiment commercial projeté par rapport aux résidences voisines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-0113

3.2 Demande de dérogations mineures - 17, chemin de la Rouge - Matricule 1792-82-8308

CONSIDÉRANT la demande de dérogations mineures déposée par le propriétaire du 17, chemin de la Rouge, matricule 1792-82-8308 ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'agrandissement de la résidence à une distance de 2,5 mètres

de la ligne arrière alors que la marge arrière réglementaire est de dix (10) mètres ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune résidence située derrière et que cet espace sert actuellement de pâturage pour un troupeau de bovins ;

CONSIDÉRANT que les possibilités qu'il y ait un jour construction d'une autre résidence derrière sont presque inexistantes en raison de la présence de la zone agricole à soixante (60) mètres du chemin de la Rouge, soit trente (30) mètres derrière la résidence ;

CONSIDÉRANT que l'empiètement dans la cour et la marge arrière ne causera aucun préjudice au propriétaire du lot voisin ;

CONSIDÉRANT que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter cette demande ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Joanna Nash

Et résolu que le conseil approuve cette demande de dérogations mineures et autorise l'agrandissement de la résidence à une distance de 2,5 mètres de la ligne arrière alors que la marge arrière réglementaire est de dix (10) mètres pour la propriété située au 17, chemin de la Rouge, matricule 1792-82-8308.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 Demande de dérogations mineures – 31, route Morrison – Matricule 1892-42-7545

Ce point est reporté à une séance subséquente.

4. Adoption des procès-verbaux

2017-0114

4.1 Séance ordinaire du 20 juin 2017

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 juin 2017 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-0115

4.2 Séance extraordinaire du 4 juillet 2017

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 4 juillet 2017 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Gestion financière et administrative

2017-0116

5.1 Liste des comptes à payer au 30 juin 2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée ci-dessous, à savoir :

Amyot Gélinas		8 640,37 \$
Apostrophe Plus*		34,20 \$
Bell Canada		82,38 \$
Bell Mobilité		39,00 \$
Brecka, Joseph*		174,00 \$
Brunelle Extermination*		1 006,03 \$
Canadian Tire*		391,97 \$
Carslaw, Scott		94,04 \$
Centre L'Horizon*		440,50 \$
Chalifoux Électrique inc.*		971,68 \$
Comité des Loisirs de Brébeuf*		100,00 \$
DD Création*		297,50 \$
Distribution Hunpaco*		361,38 \$
Duncan, Sandy*		26,14 \$
Entreprises Dobie*		109,23 \$
DWB Consultants		1 897,09 \$
Financière Banque Nationale		691,25 \$
Fournitures de bureau Denis*		235,42 \$
GLDC Excavation*		551,89 \$
Gilbert P. Miller & fils inc.*		919,80 \$
Groupe	Ultima	inc.
14 443,00 \$		
Groupe Yves Gagnon BMR*		157,57 \$
Hydro-Québec*		1 504,60 \$
Jones, France		375,00 \$
Juteau Ruel inc.		165,93 \$
Laurentides Télécommunication*		1 006,03 \$
Legault, Paul*		250,00 \$
Lion Bleu Pyrotechnie*		5 748,75 \$
Loisirs Arundel*		1 800,00 \$
Marc Marier		130,00 \$
Matériaux McLaughlin inc.*		307,09 \$
Mécanique Benoit Pépin*		419,97 \$
Modulis*		427,36 \$
MPMAG*		1 092,26 \$
Multi Routes		7 079,93 \$
Paysage Net*		1 609,65 \$

Petite caisse*	95,30 \$
Régie incendie Nord Ouest Laurentides	11 716,89 \$
Rona Forget matériaux*	54,86 \$
Serres d'Arundel*	1 207,09 \$
Serrurier Magic*	23,00 \$
Services informatiques des Laurentides*	134,52 \$
Shaw direct	39,30 \$
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts	431,16 \$
Visa Desjardins*	65,68 \$
Salaires et contributions d'employeur	35 428,86 \$
Frais de banque	86,65 \$

Liste de chèques émis :

4700 Hydro-Québec	1 358,32 \$
4701 Groupe Laverdure	138 826,05 \$

* Rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir

Que le conseil municipal accuse réception du rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir pour la période du mois de juin 2017, transmis en date du 7 juillet 2017.

Je soussignée, directrice générale secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton d'Arundel a les crédits budgétaires pour les dépenses décrites ci-dessus.

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-0117

5.2 Transferts budgétaires

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications au budget actuel, et ce, dans le but de favoriser un meilleur suivi des dépenses et de réallouer certains budgets ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu que le conseil autorise les transferts budgétaires suivants :

De (crédit) :

02-110-00-346 Congrès et délégation	1 167
02-120-00-412 Services juridiques	1 500
02-130-00-346 Congrès et délégation	52
02-320-40-525 Entretien et réparation – véhicule	200
02-451-10-649Autres – Bacs	61
02-610-00-340 Publicité et information	60

À (débit) :

02-110-00-331 Téléphone	540
02-120-01-412 Services juridiques	1 500
02-130-00-494 Association et abonnement	52
02-320-00-526 Entretien et réparation outils	200
02-451-10-446 Matières résiduelles	61
02-629-00-340 Publicité et information	60
02-701-30-522 Entretien et réparation - bâtiment	627

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-0118

5.3 Renouvellement du contrat d'assurance des municipalités du 13 juillet 2017 au 13 juillet 2018 – La Mutuelle des municipalités du Québec

CONSIDÉRANT que la municipalité doit effectuer le renouvellement de son contrat d'assurance des municipalités ;

CONSIDÉRANT que le renouvellement proposé par l'assureur Groupe Ultima Inc via La Mutuelle des municipalités du Québec est avantageux pour la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Marlene Séguin

Et résolu de renouveler le contrat d'assurance des municipalités de La Mutuelle des municipalités du Québec et du Groupe Ultima Inc du 13 juillet 2017 au 13 juillet 2018 au montant de 14 443.00 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Transport

2017-0119

6.1 Construction du garage municipal – Approbation de l'ordre de changement 19

CONSIDÉRANT que certaines modifications aux plans et devis doivent être apportées dans le projet de construction du garage municipal ;

CONSIDÉRANT que l'ordre de changement 19, préparé par la firme Jean Damecour, architecte, consiste à l'ajout de grillage en haut des murs entre le rangement et l'abri à sel ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Joanna Nash

Et résolu que le conseil municipal approuve l'ordre de changement 19 dans le cadre du projet de construction du garage municipal et autorise l'ajout au contrat de construction de Groupe Laverdure Construction

inc. les coûts supplémentaires pour un montant de 822,25 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-0120

6.2 Autorisation de signature – Addenda No 1 au protocole d'entente – Programme d'infrastructures Québec-Municipalités – Projet de construction du garage municipal

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente est intervenu entre le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Municipalité d'Arundel dans le cadre du programme d'infrastructure Québec- Municipalités pour le projet de construction du garage municipal ;

CONSIDÉRANT que les parties désirent modifier le protocole d'entente afin de remplacer l'annexe B intitulée « Éléments descriptifs des projets subventionnés » ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Bazinet

Et résolu que le conseil municipal autorise Madame Guylaine Berlinguette, mairesse, à signer l'addenda No 1 relatif au protocole d'entente dans le cadre du programme d'infrastructure Québec-Municipalités pour le projet de construction du garage municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Urbanisme

2017-0121

7.1 Renouvellement du mandat au Comité consultatif d'urbanisme – Monsieur Gavin Graham

CONSIDÉRANT que le mandat de Monsieur Gavin Graham comme membre du Comité consultatif d'urbanisme est maintenant terminé et qu'il y a lieu de renouveler son mandat pour une période de deux (2) ans ;

CONSIDÉRANT que Monsieur Gavin Graham souhaite prolonger son implication comme membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu que le conseil renouvelle le mandat de Monsieur Gavin Graham à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour une période de deux (2) ans débutant le 16 mars 2017 au 15 mars 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Loisirs et culture

2017-0122

8.1 Défi 808 Bonneville – Autorisation de circulation et d'utilisation des terrains municipaux

CONSIDÉRANT que le Défi 808 Bonneville organise un événement cycliste les 22, 23 et 24 septembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que cette randonnée offre une expérience unique aux cyclistes de tous les niveaux qui veulent accomplir une grande distance, en solo ou en équipe ;

CONSIDÉRANT que tous les participants s'investiront dans une collecte de fonds au profit de la Fondation de l'athlète d'excellence au Québec qui a pour mission de supporter et d'encadrer de jeunes étudiants-athlètes dans leurs parcours académique et sportif dès l'émergence de leur talent jusqu'à la transition de leur carrière d'athlète ;

CONSIDÉRANT que la Fondation fait la promotion de modèles dans le sport auprès de tous les jeunes, les incitant à bouger plus et à manger mieux et inspirant toute la population à adopter de saines habitudes de vie ;

CONSIDÉRANT qu'il y aura une zone de transition à Arundel, dans le secteur du Village ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire appuyer cet événement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Marlene Séguin

Et résolu que le conseil municipal approuve l'évènement « Défi 808 Bonneville » les 22, 23 et 24 septembre 2017 et autorise, conditionnellement aux autorisations requises par la Sûreté du Québec et du ministère des Transports, la circulation des cyclistes participant à cet événement sur les routes de la municipalité et autorise l'utilisation des terrains municipaux selon les modalités à établir avec la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-0123

8.2 Aide financière – Victoria's Quilt Canada/Succursale Laurentides Arundel

CONSIDÉRANT que Victoria's Quilt Canada procure des courtepointes confectionnées à la main aux personnes atteintes de cancer, et ce, à travers le Canada et qu'en offrant ces courtepointes, les bénévoles de l'organisme apportent un peu de chaleur humaine et réconfort physique à ces personnes pour leur démontrer qu'elles ne sont pas seules à combattre cette terrible maladie ;

CONSIDÉRANT que depuis 1999, Victoria's Quilt Canada a distribué au-delà de 57 000 courtepointes à des personnes atteintes de cancer, et ce, à travers le Canada et que présentement, la confection et la distribution de leurs courtepointes s'élèvent environ 600 par mois ;

CONSIDÉRANT que les courtepointes sont offertes en cadeau et il n'y a aucun frais pour les récipiendaires ou pour la personne qui en fait la demande ;

CONSIDÉRANT que malheureusement, la demande de courtepointes continue d'augmenter ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel L. Fournier

Et résolu que le conseil autorise un don de 300 \$ à Victoria's Quilt Canada pour la succursale Laurentides/Arundel afin de l'appuyer dans son œuvre humanitaire d'une grande importance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-0124

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller Bernard Bazinet et résolu que la séance soit levée à 19 : 50 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Guylaine Berlinguette
Mairesse

France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale